



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°12 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 2 octobre 2023, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Jan-Matti Keller

Vice-présidence : Francisco Sanchez

Secrétaire : Françoise Messer

Scrutateur/trice/s : Fritz Dennler et Marylaure Sirna

Scrutateurs suppléants : Thierry Rouiller et André David

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 55

Excusé/e/s : Guyon Frédéric, Françoise Reymond, Hussain Shah Aftab.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 11.2023 Arrêté d'imposition pour les années 2024 - 2025
6. Préavis 12.2023 Raccordement du bâtiment de la Grand-Rue 41 au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA et divers travaux
7. Préavis 13.2023 Refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique et du réseau pour l'ensemble des bâtiments communaux - Plan de financement pour la mise en conformité à la nLPD, à la formation des utilisateurs et à l'amélioration de la sécurité informatique jusqu'en 2026
8. Comptes-rendus des activités de l'ASIVJ et ValRégIEaux
9. Divers et propositions individuelles

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. **Communications du Président**

- En date du 7 août 2023, M. le Président a reçu une lettre (en annexe de ce PV) de Mme Nathalie Blondel au sujet de la gestion de la déchetterie. Il en donne lecture.
- En date du 23 août, M. le Président a reçu une lettre de démission de M. Michael Franchini pour cause de déménagement. Il en donne lecture et remercie M. Franchini pour son engagement. M. le Président remercie le groupe UDI de présenter un/e remplaçant/e dans un délai de 5 semaines comme stipulé par l'art. 85 LEDP.
- M. le Président espère que la sortie du Conseil qui a eu lieu le 30 septembre a été appréciée par les personnes présentes et a permis de répondre aux interrogations au sujet de la gestion de la forêt. Il remercie particulièrement les bûcherons du service forestier communal, Valentin, Léo, Grégory, et Elio, ainsi que le garde forestier, Rémy Meylan, de nous avoir accompagné/e/s et pour leurs explications.
- M. le Président donne des explications sur les nouveaux bulletins de vote en prévision des élections fédérales du 22 octobre et encourage tout le monde à voter.

4. **Communications de la Municipalité**

M. le Syndic donne lecture des communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. **Préavis 11.2023 Arrêté d'imposition pour les années 2024-2025**

M. le Président invite M. Pierre-Olivier Capt, Président de la COFIN à monter à la tribune pour lire son rapport. La COFIN recommande d'approuver la conclusion du préavis 11.2023 telle que présentée.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, M. le Président soumet la conclusion au vote : Accepte l'arrêté d'imposition actuel à 58.5 pour les années 2024 et 2025 tel que présenté par la Municipalité

La conclusion 1 est acceptée à l'unanimité.

6. **Préavis 12.2023 Raccordement du bâtiment de la Grand-Rue 41 au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA et divers travaux.**

M. le Président invite M. Julien Matthey à monter à la tribune pour lire le rapport de la commission Ad'hoc. La commission recommande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. le Président invite M. Marc Ferrari à monter à la tribune pour lire le rapport de la COFIN. La COFIN recommande d'accepter les conclusions 2 à 5 telles que présentées.

La discussion est ouverte. Mme Paulette Reymond, membre de la commission Ad'hoc, approuve la demande de la commission de demander plusieurs devis et elle souhaite des compléments au sujet des portes palières.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, explique que lorsque la Municipalité présente un préavis, elle estime les coûts en s'appuyant sur les connaissances du Responsable bâtiments. Lorsque

l'estimation est difficile une offre est demandée. Après approbation des préavis par le Conseil, aucun mandat n'est accordé sans offre.

Les portes palières mentionnées dans le préavis sont les portes extérieures.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux prévus
OUI 54 NON 0 Abstentions 0
2. Accorde un crédit de cent mille francs (CHF 100'000.00) pour l'installation du chauffage à distance (CAD) et diverses rénovations
OUI 54 NON 0 Abstentions 0
3. Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine administratif – compte 9141.76.2 « 12/2023-Introduction chauffage à dist. Grand-Rue 41 et divers »
OUI 54 NON 0 Abstentions 0
4. Autorise d'amortir, sur une durée de 10 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 359.3311.76 « Amortissement du raccordement au CAD et divers rénovations »
OUI 54 NON 0 Abstentions 0
5. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 100'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.
OUI 54 NON 0 Abstentions 0

7. Préavis 13.2023 Refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique et du réseau pour l'ensemble des bâtiments communaux. Plan de financement pour la mise en conformité à la nLPD, à la formation des utilisateurs et à l'amélioration de la sécurité informatique jusqu'en 2026

M. le Président invite M. Jan Pittet à monter à la tribune pour lire le rapport de la commission Ad'hoc. La commission recommande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. le Président invite M. Nicolas Guignard à monter à la tribune pour lire le rapport de la COFIN. Elle propose des amendements aux conclusions 3 et 6 et recommande d'accepter les conclusions 1,2,4 et 5 du préavis telle que présentées.

La discussion est ouverte.

M. Claude Reymond demande pourquoi acheter 50 ordinateurs alors qu'il y a un peu moins d'employés. M. le Syndic rappelle que le préavis est pour une mise en place jusqu'en 2026, les achats seront échelonnés dans le temps et selon les besoins.

M. P.-O. Capt, Président COFIN, s'inquiète au sujet de la téléphonie par internet (Microsoft Teams) dans le cas où le réseau internet tombe en panne. Il demande si des ordinateurs sont prévus pour le secrétariat du Conseil, la présidence et les chefs de groupe.

M. le Syndic répond que les risques de panne de téléphonie sont les mêmes aujourd'hui et que cela ne changera rien. Au sujet des ordinateurs il est effectivement prévu d'équiper secrétaire, président/e et chefs de groupe.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

1. Autorise la Municipalité à effectuer une refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique et du réseau pour l'ensemble des bâtiments communaux

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

2. Autorise la mise sur pied d'un plan de financement pour la mise en conformité à la nLPD, à la formation des utilisateurs et à l'amélioration de la sécurité informatique jusqu'en 2026

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

3. AMENDEE Alloue dans ce but un crédit de quatre cent quarante mille francs (CHF 440'000.00) pour financer cette refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique ainsi que la mise en conformité à la nLPD.

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

4. Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine administratif – compte 9146.20 « 13/2023-Infra. informatique et réseau »

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

5. Autorise d'amortir, sur une durée de 5 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 190.3311.20.1 « 13/2023-Amort. Infra. informatique et réseau »

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

6. AMENDEE Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 440'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

8. Comptes-rendus des activités de l'ASIVJ et ValRégieaux

M. Didier Vaucher-de-la-Croix, Président du Conseil intercommunal de l'ASIVJ et M. Stéphane Reymond, Président du Conseil intercommunal de ValRégieaux présentent leurs compte-rendus pour donner suite à la demande du Bureau du Conseil, afin que les membres du Conseil soient informés des activités des associations intercommunales. Les questions de fond sont donc débattues au sein des conseils intercommunaux. Les documents sont en annexe de ce PV.

- Questions au sujet de l'ASIVJ

M. Reynold Keusen est effaré du nombre d'élèves qui ne fréquentent pas l'école publique. Il aimerait savoir quelle est l'évolution depuis 2016, ce qui pourrait donner une indication de la santé de l'enseignement.

Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale, prend note de la question et reviendra avec une réponse après avoir consulté La Direction des écoles.

- Questions au sujet de ValRégieaux

M. Claude Reymond revient sur l'information comme quoi 30 fuites ont été réparées, y en-a-t-il d'autres et quel est l'état général du réseau d'eau?

M. Jean-Fred Capt, Municipal, explique que rendre le réseau étanche est une priorité mais qu'il y a encore du travail. ValRégieaux profite de chaque occasion de travaux routiers pour changer les conduites lorsque c'est indiqué.

M. Eric Rochat, membre du CI, informe que ValRégieaux s'est équipé d'un nouveau détecteur de fuites ultra moderne.

M. Cyril Maillefer demande si une STEP qui traiterait les micropolluants pourrait être prévue en même temps que le projet d'une station de pompage dans le lac.

M. Jean-Fred Capt explique que la station de pompage est souhaitée le plus rapidement possible (2026) car elle est nécessaire pour sécuriser le réseau. Mais l'horizon 2030 est visé pour la STEP, parce que les démarches seront longues.

Mme Anne Descuves demande s'il existe une cartographie des conduites. M. JF Capt confirme que tous les réseaux sont effectivement cartographiés. La commune s'est équipée d'une caméra pour détecter les fuites, en plus d'un contrôle annuel effectué par une entreprise qui débouche les canalisations.

M. Danick Rochat, membre du CI, annonce les chiffres cités dans le rapport de gestion 2022 : 950'000 m3 produits et 363'000 m3 en fuite ou utilisation par les pompiers et les nettoyages de conduites donc non vendus. La réparation des fuites a permis de diminuer la perte d'eau traitée de 20'000 m3 en 2022 par rapport à 2021.

9. Divers et propositions individuelles

- M. Raymond Lavanchy émet le vœu que la Municipalité rappelle au tenancier de l'Hôtel de Ville de respecter les horaires d'ouverture car il s'est retrouvé à 21h03, après une séance, devant la porte fermée alors que l'horaire affiché est 21h30.
- Mme Adriane Bossy a appris que les employés du nettoyage du Centre sportif ont été licenciés au 30 novembre pour motif économique, il semble que l'entreprise de nettoyage qui a été mandatée pour la suite n'est pas de la Vallée et qu'elle reprendra peut-être les employés actuels. Mme Bossy demande à la Municipalité si elle peut communiquer des informations supplémentaires, en particulier si l'entreprise offrira de bonnes conditions aux employé/e/s et combien d'employé/e/s seront réengagés ?

M. le Syndic confirme cette information, le Conseil d'administration a demandé au nouveau directeur d'identifier dans quels postes une restructuration était possible.

Le service de nettoyage a été identifié comme plus adapté à la structure, des offres ont été demandées à la Vallée et dans le canton. L'entreprise choisie rencontre cette semaine les employé/e/s pour discuter de leur engagement. D'autres licenciements ont eu lieu : 1 à la piscine et 2 en cuisine. M. le Syndic reconnaît que ces licenciements sont malheureux mais ces décisions ont été prises pour améliorer l'efficacité du Centre sportif.

- M. J.-L. Lecoultre, revient sur les communications municipales où il est écrit que le temps de M. Florian Cuendet sera partagé entre le service Infrastructures de la commune alors que ce service n'est pas mentionné sur le site de la commune. Il revient également sur une étude de l'an 2'000 sur la démographie, la mobilité, l'habitat etc. de la commune, il souhaiterait qu'une mise à jour de ces informations soit effectuée.

Mme Carole Dubois explique qu'en effet l'arborescence du Bureau technique doit être revue pour s'adapter aux différents dicastères, ce qui explique cette nouvelle appellation.

- M. Ch. Leuenberger dans le préavis 11.2023 Arrêté d'imposition 24-25, il est écrit que l'objectif du programme de législature est la poursuite de la maîtrise du développement de la commune en assurant la qualité de vie. Il a pris note lors du 50^{ème} de l'ADAEV que le nombre actuel d'emplois à la Vallée est de 8'000 et qu'il devrait atteindre 12'000 d'ici 2035-2040. Dès lors il demande comment absorber une telle augmentation sans péjorer la qualité de vie.

Mme Carole Dubois, Municipale, rappelle qu'un plan directeur est un plan d'intention à 15-20 ans. Les entreprises ont été consultées pour annoncer leurs prévisions de développement.

Un plan directeur n'est pas une autorisation, il y a encore des plans d'affectation et des enquêtes publiques qui doivent avoir lieu en cas de projets. Les plans directeurs sont des visions stratégiques que les municipalités sont obligées de déposer mais rien n'est figé.

- Mme Fabia Meylan, pose plusieurs questions (texte en annexe de ce PV) sur le thème « Pour un équilibre entre développement économique et qualité du cadre de vie » M. le Syndic affirme que la Municipalité se soucie également du bien-être des habitants. Il prend note des questions et la Municipalité préparera des réponses pour la prochaine séance. Mme Fabia Meylan regrette que les élèves des Cytises ne peuvent plus fonctionner comme patrouilleurs, probablement à cause de l'augmentation du trafic.
- M. Nicolas Guignard demande si l'information donnée dans les communications municipales comme quoi la commune a adhéré à l'ALFA et rachètera les fortins qui sont sur les parcelles de la commune fera l'objet d'un préavis. Mme Isabelle Piguët, Municipale, répond par la négative puisque l'adhésion a coûté 400.- et que chaque fortin est estimé à 300.-. La Municipalité a jugé que c'était une bonne occasion de contribuer à la mise en valeur du patrimoine.
- M. Christophe Leuenberger précise qu'il n'est pas contre le PDRZA mais il souhaite qu'une réflexion de fond ait lieu. M. Carole Dubois explique que le but est d'identifier les zones constructibles qui ne sont plus très nombreuses suite à la LAT ainsi que les nombreuses zones protégées dans notre région.
- M. P.-O. Capt reconnaît que la projection d'augmentation des emplois paraît énorme mais une diminution de moitié des emplois actuels serait encore plus grave. Il évoque le plan d'intention de l'ASIVJ, étant donné que la commune du Chenit est le principal investisseur pour les bâtiments scolaires, il souhaite que Conseil communal soit consulté, par exemple dans le cadre d'un échange entre les délégués au Conseil intercommunal de l'ASIVJ et la COFIN. Mme Cantone Meylan Municipale explique que le Comité de direction de l'ASIVJ a proposé un plan de développement des infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour définir une stratégie pour les 15 prochaines années. Il appartiendra d'abord au Conseil intercommunal de se positionner lors de la séance de novembre, puis le processus normal sera respecté avec des préavis.
- M. Julien Matthey demande si le SDIS est équipé pour d'éventuelles incendies de forêt. Il demande également ce qu'il se passera pour l'approvisionnement en eau pour la région dans le cas où le projet de pompage d'eau dans le lac ne pourrait pas se concrétiser. Mme Carole Dubois Municipale explique qu'à la suite des incendies de forêt dans le Jura français l'an passé, les communes de la Vallée avaient écrit à l'ECA et la Vallée de Joux sera équipée d'un véhicule d'intervention pour les feux de forêt. M. Jean-Fred Capt Municipal, informe que la consommation de la population de la Vallée représente quelques centimètres sur la surface du lac. Une étude a déjà défini, en collaboration avec les services cantonaux, l'endroit de pompage. Le débit du ruisseau du Brassus devrait être de 50l/sec. Ce débit est surveillé quotidiennement et des mesures sont prises afin de garantir l'approvisionnement en eau pour la population. Il profite de l'occasion pour rappeler à tous d'économiser l'eau.
- Mme Paulette Reymond évoque qu'au Brassus certains employés qui ne veulent pas payer pour utiliser le parking d'entreprise stationnent dans le village. La conséquence est que les habitants ne trouvent pas toujours de places de parking proche des commerces. Elle demande que M. le Syndic contacte les directions d'entreprises à ce sujet. M. le Syndic pense que le projet d'horodateurs règlera de nombreux problèmes, de plus la Municipalité rencontre les directions d'entreprise tous les mois. Mme Reymond évoque également un problème qui s'est passé à la déchetterie, M. le Syndic demande que la personne concernée le contacte afin de régler cette situation.

- Mme Anne Descuves demande si les résultats de l'audit sur la déchetterie seront communiqués au Conseil. M. le Syndic reconnaît que l'audit n'était pas cher mais n'en valait pas plus. Cela n'a donc pas amené de pistes d'améliorations. Une réflexion en collaboration entre les 3 communes est en cours.

La parole n'étant plus demandée M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 6 novembre à 19h30, il remercie chacun/e et lève la séance à 21h53.

Jan-Matti Keller

Président



Françoise Messer

Secrétaire

Annexes :

- Lettre de Mme Nathalie Blondel
- Communications municipales
- Compte-rendu ASIVJ
- Compte-rendu ValRégIEaux
- Texte de Mme Fabia Meylan « Pour un équilibre entre développement économique et qualité du cadre de vie »

Madame
Nathalie Blondel
Route de Jolimont 15
1347 Le Sentier

Le Sentier le 7 août 2023

Commune du Chenit
Conseil communal du Chenit
CP 128
1347 Le Sentier

Concerne : déchetterie communale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le sujet de la déchetterie a fait déjà couler beaucoup d'encre, mais y a-t-il encore un capitaine à bord de ce navire ? Telle est la question que je me pose et à laquelle la population est en droit d'avoir une réponse.

J'aimerais vous relater ici, quelques expériences fâcheuses qui me poussent à vous écrire :

- Arrivée à 11h40 un samedi, quelle ne fut pas ma surprise, et celle d'autres utilisateurs, de voir les portes se fermer. Face aux remontrances de certains de ces utilisateurs, le préposé s'est vu contraint de rouvrir les portes. Au pays de l'horlogerie, les minutes sont précieuses.
- Pour le samedi 15 juillet, plusieurs constatations :
 - Seulement 3 voitures à la fois autorisées à monter, ce qui augmente la file à l'extérieur. Qui décide du nombre de voitures ?
 - 2 jeunes présents, sans responsable de la déchetterie. Qu'en est-il de la sécurité des mineurs ?
 - L'un des deux, assis sur une chaise à regarder les gens se débrouiller avec leurs déchets.

Remarques :

- S'il est louable de la part de la Commune d'offrir quelques heures de travail à nos jeunes, celui-ci devrait être cadré
- Cette aide pourrait être précieuse pour désengorger la déchetterie, si elle est utilisée à bon escient
- En relisant le préavis 17/2017, il est fait mention de contrôles d'accès limitant l'usage aux habitants de la Vallée de Joux. Les bornes sont en place mais nous attendons toujours leur mise en service.

Tout en vous remerciant de l'attention apportée à ma lettre, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, mes cordiales salutations.

Nathalie Blondel



Copie à la Municipalité du Chenit



Le Sentier, le 2 octobre 2023

MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

COMMUNICATIONS MUNICIPALES AU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 2 octobre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance.

Personnel communal

Départs

M. Stéphan RACINE nous a fait part de son souhait de prendre sa retraite après plus de 43 ans de service au sein de notre Commune. Employé à la voirie, il a œuvré pendant de nombreuses années en qualité de concierge des abattoirs, il a été équarrisseur suppléant et employé à la déchetterie. La Municipalité le remercie chaleureusement pour toutes ces années de service effectuées dans des tâches souvent difficiles et lui souhaite une longue et heureuse retraite.

La Municipalité a pris congé de **M. Daniel TROTTI** au 31 août 2023.

Engagé en septembre 2014 suite à la création du poste de responsable des bâtiments, Daniel a su mettre à profit ses nombreuses années d'expérience et ses compétences sur le terrain, mais également dans la gestion administrative et budgétaire, sans oublier ses compétences managériales pour soutenir et encadrer l'équipe des agents d'entretien.

Nous le remercions pour toutes ces années de collaboration et lui souhaitons une heureuse retraite.

Nouveaux collaborateurs

Le 17 juillet 2023, **M. Florian CUENDET** a été engagé en qualité de Technicien génie civil. Cependant, il a été convenu que cette nouvelle ressource partagera son temps de travail entre le service infrastructures de la Commune (50%), Sogebos (25%) et ValRégisEaux (25%) par convention de partenariat.

M. Sébastien CALA a débuté sa mission à durée déterminée du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2026, en qualité de Délégué aux sports, à 60%. S'agissant d'une création de

poste, la Municipalité ne manquera pas de vous présenter les actions mises en place en temps voulu.

Anniversaires

90 ans

Un livre et un bouquet de fleurs ont été envoyés à l'occasion de leur nonantième anniversaire, aux personnes suivantes :

- Mme Lydia PRESSET, Le Sentier ;
- Mme Sara L'HOMME, Le Sentier ;
- Mme Gertrude YERLY, L'Orient.

95 ans

- Mme Suzanne CONUS, Le Sentier ;
- M. Eric VULLIOUD, Le Brassus ;
- Mme Gabrielle LEEMANN, Le Sentier ;
- Mme Marie Lise RENAUD, Le Sentier ;
- Mme Florence PIGUET, L'Orient.

Un cadeau leur a été remis à cette occasion et la Municipalité a rendu visite à celles et ceux qui l'ont souhaité.

Préavis n° 01/2022 – Bouclément

Le préavis « *La Cantonette, les Flocons d'Or – Réfection et remise en conformité pour accueillir l'UAPE, l'APEMS et l'APMi à la rentrée 2022/2023* » se boucle comme suit :

Demande de crédit : CHF 370'000.00 / Dépenses : CHF 394'529.05

Subventions : CHF 0.00 / Solde à amortir : CHF 394'529.05

Déchetterie et réorganisation des dicastères

Suite au courrier de Mme Nathalie BLONDEL, des adaptations ont été opérées. Tout d'abord, il a été rappelé aux employés qu'il fallait laisser l'accès selon les horaires affichés. Ensuite, une coordination a été effectuée entre les différents collaborateurs, dont les jeunes, pour avoir une seule manière de fonctionner et de répondre. Pour mémoire, deux week-ends par mois sont de la responsabilité de la Commune du Chenit, les deux autres à tour de rôle entre la Commune du Lieu et celle de L'Abbaye. Pour terminer, des rappels de bonnes pratiques ont été envoyés à l'ensemble de la population ainsi qu'un rappel à l'ordre des professionnels n'ayant pas le droit de se présenter à la déchetterie publique.

En ce qui concerne la gestion des accès ainsi que plusieurs autres aspects identifiés, il a été décidé que M. le Syndic, Olivier BAUDAT, reprenne la gestion des déchets. Cela fait suite, après deux ans de Municipalité, d'un réajustement avec également l'ajout de la santé dans le dicastère de Mme Carole DUBOIS. La décision est récente (séance de

Municipalité du 20 septembre dernier) et, au niveau de la déchetterie, il s'agit de mettre sur pied différents scénarii avec impacts budgétaires afin d'optimiser la gestion de ce lieu et la gestion des déchets en général.

Plan Directeur des Zones d'Activité

Le Plan Directeur des Zones d'Activité (PDRZA), premier du genre dans le Canton de Vaud, a été mis en consultation publique du 20 mai au 19 juin 2023. Il a fait suite à plusieurs années de discussions, d'analyse et de travaux divers en concertation entre les trois communes combières ainsi que les différents services de l'Etat. Suite à cette consultation publique, des remarques pouvaient être formulées. Il ne s'agit cependant pas là d'un droit d'opposition comme une enquête publique. Plusieurs remarques ont été déposées, dont deux issues de la Commune du Chenit. Toutes les remarques ont fait l'objet d'un accusé de réception et ont ensuite été centralisées à l'ADAEV. Celles qui avaient un impact sur ledit plan, et donc la rédaction du préavis qui suivra dans les trois communes, ont été traitées de suite avec rencontre et/ou échange de courriers. Les autres remarques n'impactant pas directement le plan sont à traiter dans le cadre de la présentation de ce préavis de manière simultanée dans les trois communes. Toute cette démarche a été validée par les juristes de l'Etat de Vaud. A ce jour, le PDRZA est en circulation dans les différents services cantonaux et ce jusqu'à la fin de cette année. Les municipalités combières espèrent donc raisonnablement que ledit préavis pourra être présenté au premier semestre 2024 aux trois exécutifs.

Santé de nos forêts

Des informations très intéressantes vous ont été transmises samedi dernier lors de la sortie du Conseil communal dont voici un résumé. Nos forêts sont en pleine mutation, les résineux souffrent du manque d'eau et à certains endroits laissent la place à d'autres essences. Actuellement, les nouvelles ne sont pas très bonnes sur les marchés du bois tant au niveau international qu'au niveau suisse. Du côté vaudois, le marché est saturé, la plus grosse scierie du canton a actuellement 50'000 m³ d'avance alors qu'elle en scie 220'000 m³ par année. Il n'est donc pas possible de couper l'entier des arbres secs pour le laisser finalement « trainer » en bord de route. A noter que ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour la nature puisque les arbres secs vont garder l'humidité tout en apportant un peu d'ombre aux nouvelles essences qui arrivent. Faisons confiance à la nature, à notre équipe forestière et la capacité d'adaptation de nos forêts.

Ressources en eau

L'été 2023 a été moins sec que le précédent et a permis de garantir les ressources en eau potable sans devoir imposer de restrictions aux habitants. Le changement des pompes aux puits de la Golisse et du Pont a également permis de garantir le pompage dans ces deux ouvrages et ainsi de soulager au maximum la source du Brassus en période d'étiage. La seule mesure prise en 2023 a été de couper l'eau des fontaines un mois plus tôt. Un projet est en cours de réflexion pour une station de pompage au lac ce qui permettra d'ici trois à quatre ans de sécuriser le réseau et également de garantir le débit le plus élevé possible dans le ruisseau du Brassus. En parallèle, de gros efforts sont entrepris par

ValRégion pour réparer les fuites sur son réseau et également sur les réseaux privés. La production d'eau potable a baissé de plus de 25% sur la source du Brassus entre 2014 et 2022. La Commune du Chenit étudie de son côté l'augmentation de la récupération d'eau de pluie dans les alpages et ainsi minimiser au maximum l'utilisation de l'eau du réseau ainsi que les transports.

ASIVJ - Plan d'intention

L'ASIVJ a présenté aux trois Municipalités le 19 septembre son plan d'intention au sujet du développement des infrastructures scolaires, sportives et parascolaire. La même présentation a été effectuée au Conseil Intercommunal le 21 septembre dernier. Un processus de consultation sera mis sur pied prochainement.

Plan canicule

En date du 17 août 2023, le plan canicule a été déclenché pour l'ensemble du territoire vaudois. La Commune du Chenit avait anticipé la chose en envoyant en tout ménage en juillet déjà le flyer de l'Etat de Vaud pour sensibiliser la population. Dès le déclenchement formel du plan, la Municipale en charge du dossier, Mme Raffaella CANTONE MEYLAN, a contacté par téléphone toutes les personnes seules et n'étant pas au bénéfice de prestations du CMS afin de s'assurer que tout allait bien, ce qui était le cas. Il est à relever que tous connaissaient les gestes à appliquer.

Cinéma en plein air

Le vendredi 7 juillet a eu lieu l'événement « Les communes font leur cinéma » que la Commune du Chenit, comme annoncé, a organisé aux Grandes-Roches. Le succès a été au rendez-vous avec un météo idéale pour plus de 160 participants et les jeunes de La Scène qui ont collaboré à cette première. La Municipalité a décidé de reconduire l'événement en 2024.

Journée du Patrimoine de la Commune du Chenit

Le samedi 2 septembre a eu lieu une journée découverte du patrimoine, à vélo électrique, de quatre alpages ainsi que du Grand-Revers, propriétés de la Commune du Chenit. Plus de 30 personnes ont participé à cette sortie sous un soleil radieux. Au vu du succès et du très bon accueil de cette initiative, une journée découverte du patrimoine de la Commune du Chenit sera reconduite en 2024.

Adhésion à l'Association de la Ligne Fortifiée de l'Aubonne (ALFA)

La Commune du Chenit a décidé d'adhérer à l'ALFA afin de permettre de valoriser les ouvrages qui se situent sur les parcelles de la Commune du Chenit au sommet du Col du Marchairuz. En collaboration avec ARMASUISSE, un inventaire des fortins sur notre périmètre sera établi, la Commune les rachètera à la Confédération afin de les mettre à disposition de l'ALFA qui les rénovera. Ainsi le public, y compris les écoles et les touristes, auront la possibilité de les découvrir et de les visiter.

A vos Agendas

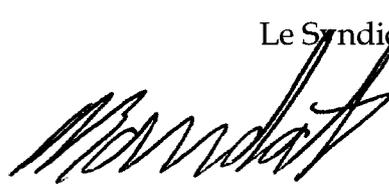
Le vendredi 6 octobre, La Scène propose au Casino du Brassus un spectacle familial sur le thème du suicide, coorganisé avec l'Etat de Vaud. L'entrée est gratuite et sans inscription.

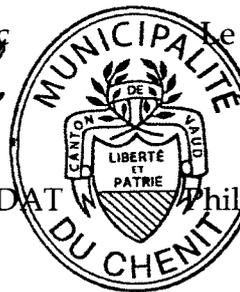
Pour rappel, ces communications municipales sont publiées à l'issue de la séance sur le site Internet communal et le jeudi qui suit dans la FAVJ.

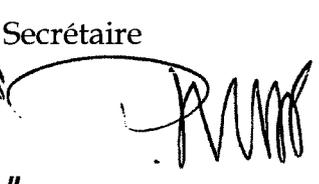
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire


Olivier BAUDAT




Philippe RUPP



Rapport du Président du Conseil intercommunal de L'ASIVJ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il m'a été demandé de vous rapporter dans ces lignes les événements principaux ayant eu lieu durant la période 2022 – 2023.

L'association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux, ASIVJ plus loin dans le texte est une association intercommunale régit par la loi cantonale du fonctionnement des Communes. Elle a également un règlement et des statuts mis en place et approuvé par l'ensemble des Communes de la Vallée à la fin de la dernière législature.

L'association intercommunale a eu peu de modification dans sa constitution depuis ma dernière présentation l'année dernière :

La partie exécutive dans le cas de l'association est en fait le Comité de Direction appelé par son abréviation CODIR. Il est constitué depuis le 31 décembre 2021 par un membre de chaque municipalité :

- Mme Sylvie Aubert Bruhlmann, de la Municipalité du Lieu et également Présidente du CODIR
- Mme Carole Harlé-Voutaz, de la Municipalité de l'Abbaye et de
- Mme Raffaella Cantone-Meylan de la Municipalité du Chenit, vice-présidente

Et pour L'ASIVJ, toujours :

- Astrid Mignot, Secrétaire générale de l'ASIVJ (voix consultative)
- Yves Chenaux, Bousier de la Commune du Lieu, responsable de la bourse de l'ASIVJ (voix consultative)

pour l'EPS :

- Stéphan Naddeo, directeur de l'Etablissement scolaire (voix consultative)

Finalement pour le secrétariat et c'est là qu'il y a eu en 2022 une modification :

- Christine Rochat est remplacée par Aristide Tiago-Sokeng

C'est donc le CODIR qui gère les activités journalières, le flux des dépenses, l'organisation et les différentes tâches opérationnelles, dans le cadre des budgets préétablis par le CODIR et approuvés par votation par l'Assemblée générale (Partie législative).

Les membres du CODIR se sont réunis à 13 reprises dans le courant de l'année 2022, généralement dans la salle de réunion de l'établissement scolaires de Chez-le-Maître.

Les objets traités durant cette année ont été variés :

- Le restaurant Scolaire – changement du chef de cuisine
- Les projets :
 - La Mobilité et la sécurité dans le périmètre scolaire
 - Rencontre avec AJOVAL pour le déménagement de l'UAPE de Chez-Le-Maître à la Cantonnette au Brassus

- L'Ecole du Futur
- Le suivi avec le bureau de l'ASIVJ
- Les séances avec le CET – Conseil d'établissement
- L'organisation de la fin de l'année scolaire 2021-2022 (promotions et soirées des enseignantes et enseignants)
- La prise en main des divers dossiers en lien avec l'école.

La partie législative est le Conseil intercommunal ;

La période 2022-2023 se distingue par deux modifications dans la liste des membres:

Pour la commune de l'Abbaye Mathilde GUHL est remplacée par Marielle TRIPET

Pour la Commune du Chenit Jean-Luc leCoultre est remplacé par Mme.Solène Liengme

MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL ASIVJ - LEGISLATURE 2021-2026	
Fonction ASIVJ	COMMUNE DE L'ABBAYE
membre municipal	PIAZZINI Claude, municipal
municipal suppl.	BERKTOLD Patrick, municipal suppléant
com. de gestion	DESARZENS Steve
scrutateur suppl.	DUCOMMUN Alexandra
com. de gestion	GOLAY Eloïse
Scrutateur	GOLAY Patrice
Membre	TRIPET Marielle
Membre	JOSSEVEL Isabelle
	COMMUNE DU CHENIT
membre municipal	PIGUET Isabelle, municipale
municipal suppl.	VULLIOUD Michel, municipal suppléant
com. de gestion	KUNZ Béatrice
com. de gestion	FERRARI Marc
Président	VAUCHER DE LA CROIX Didier
membre	CADAU Ana
membre	MANGIN Rahma
com. de gestion	REYMOND Stéphane
membre	GUYON Frédéric

	LIENGME SOLENE
membre	ANDRE David
	COMMUNE DU LIEU
membre mun., vice-président	GROSS Julien, municipal
municipal suppl.	BERCIU Gabriel, municipal suppléant
membre	MATTHEY-PIERRET Sophie
membre	ROCHAT Mathieu
com. de gestion	PICCININ LOUTAN Sylvia
scrutateur suppl.	MARTIGNIER Claudia
com. de gestion	LESPAGNOL Arthur
membre	VIQUERAT Julien
Secrétaire (hors conseil)	TIAGO-SOKENG Aristide

Le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2022.

Les objets suivants ont été soumis à ses délibérations :

- 24 mars :
 - Préavis no 01/2022 – rapport de gestion et comptes 2021
 - Préavis no 02/2022 – augmentation du budget 2022
- 22 septembre :
 - Préavis no 03/2022 – budget 2023

Et pour l'année 2023 : Le Conseil a siégé une fois le 23 mars 202, avec les objets suivants en délibération :

Renouvellement des membres du Bureau et de la Commission de gestion et du budget

- Préavis n°1/2022 - Compte 2021

Qu'est-ce donc que l'Etablissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux (EPS ou EPSVJ) ?

Et bien, c'est : chiffres-clés de l'année scolaire 2022-2023 (Source : S. Naddeo, octobre 2022)

Nombre d'élèves :

- Enclassés 778
- A domicile 40
- Parapublic 16
- Privé 35
- Scolarisé Hors Vallée de Joux 1

Nombre de classes 41

Nombre d'encadrants avec cours ou activité 77

Le secrétariat général et son activité:

Une partie de l'année 2022 a été consacrée à la reprise complète des tâches assurées par le secrétariat de l'EPS. Afin de pouvoir assumer les missions et enjeux le bureau de l'ASIVJ a été renforcé avec l'arrivée de Marie Barradeau dès le 1^{er} mars 2022 en qualité de support administratif.

Marie Barradeau a, dans ses premières tâches, créé un nouveau logo qui a été introduit dans le courant de l'automne.



Le logo a été créé avec les couleurs des 3 communes avec la dent de Vaulion et les enfants qui arrivent à l'école et en ressortent après 11 années de scolarité.

La restructuration de l'équipe du restaurant scolaire a occupé une bonne partie du début de l'été pour finalement avoir une équipe soudée et motivée.

Les promotions pour les élèves de 11VG/VP a été une réussite. Malgré les délais très courts, le secrétariat général a pu les organiser au centre sportif avec un apéro en fin de cérémonie. Malheureusement, les promotions et le cortège avec les petites classes n'ont pas pu être organisés pour des questions sanitaires et des directives arrivées trop tardivement.

Nous avons enfin pu organiser la soirée des enseignantes et enseignants, qui s'est déroulée aux Charbonnières sous la tente mise en place pour le Tour de France. Hamburgers, pizzas et bières ont agrémenté cette soirée sous le signe de la bonne humeur et des retrouvailles pour certaines et certains. A cette occasion, nous avons remercié les collaboratrices et collaborateurs qui ont œuvré pour l'Association. Certaines et certains partent à la retraite, d'autres quittent la Vallée de Joux ou souhaitent donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle.

Dernière étape programmée, la transmission du dossier des transports géré par le secrétariat de l'EPS a été effectuée comme planifiée en juin 2022. Marie Barradeau a repris cette tâche titanesque avec le soutien de Nicole Meylan secrétaire de Direction de l'EPS. Plus de 400hrs de travail ont été nécessaire pour la création d'une matrice, l'impression des cartes de légitimation, la création d'une base des données des arrêts de bus, les séances avec l'AVJ. La collaboration avec l'UAPE pour la coordination des transports depuis les divers sites scolaires vers la structure « les Flocons d'Or » au Brassus fonctionne bien.

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur une optimisation des coûts des transports.

Le Conseil d'établissement :

MEMBRES DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT :

Représentantes des Autorités Communales

CANTONE-MEYLAN Raffaella, Présidente CET

HARLE-VOUTAZ Carole, Vice-présidente CET

AUBERT BRUEHLMANN Sylve, Municipale

Représentants-es des professionnels actifs au sein de l'Etablissement

NADDEO Stephan, Directeur de l'EPS

CHUPIN Valérie, enseignante primaire

SIMOND Frédéric, enseignant secondaire

Représentants-es des milieux et des organisations concernées par la vie de l'Etablissement

AVJ, Jean-Noël BIFRARE

AJOVAL, Florence BARBEY (depuis le 01 juillet 2022)

CENTRE SPORTIF, Delphine TORO

Représentants-es des parents d'élèves qui fréquentent l'Etablissement

KELLER Jan-Matti

MOUQUIN Marie

WENGER Mathieu

Secrétariat

MIGNOT Astrid

Le conseil d'établissement composé de membres du corps enseignant, des délégués des parents, des partenaires qui ont une collaboration régulière avec l'Etablissement et les membres du CODIR de l'ASIVJ a siégé à deux reprises au cours de l'année 2022.

A la demande des représentantes et représentants des parents, une adresse courriel dédiée a été créée depuis le mois de février 2022. Cette demande est motivée afin de pouvoir proposer à tous les parents une adresse générale à laquelle ils peuvent envoyer leurs demandes.

La gestion (traitement des demandes) est assurée par les trois représentants des parents d'élèves. Elle sera transmise aux nouveaux représentants lors de nouvelles élections, démissions, remplacements.

parents@asivj.ch

Les sujets suivants ont été abordés :

- 17 mars 22:
 - Organiser une séance d'information : comment entretenir son vélo
 - Organiser une séance avec les parents d'élèves et la société Pedibus
 - Soutien pour l'organisation des promotions 2022
- 05 octobre 22 :
 - Soutien pour l'organisation des promotions 2023
 - Retour sur le projet « mobilité et sécurité en périmètre scolaire »
 - Retour suite à la séance d'information réservée aux parents des élèves du 19 mai 2022

Suite au départ fin juin de Mme Catherine Mueller (AJOVAL), représentante des milieux et des organisations concernées par la vie de l'Établissement, Mme Florence Barbey nouvelle Directrice d'AJOVAL lui a succédé.

Différents points forts de l'année 2022 et début 2023 :

Projet « Ecole du Futur – Futur de l'école »

Le groupe de travail au complet s'est réuni les 12 janvier et 11 mars 2022 à l'Hôtel de Ville du Sentier.

La visite des établissements scolaires d'Oron-Palézieux et Yverdon-les Bains a été organisée le 02 février 2022. Une séance spéciale concernant le plan d'investissement s'est déroulée le 12 juillet à l'Hôtel de Ville du Sentier. La complexité du dossier a poussé l'ASIVJ à établir un Plan de développement qui sera disponible le premier trimestre 2023.

Un premier rapport de *PLAN DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES* nous a finalement été présenté le 21 septembre 2023 à huis clos, en fin de la dernière assemblée du Conseil intercommunal, en vue de faire connaître aux membres les 2 variantes envisagées pour l'Ecole du futur.

Ces 2 variantes devront être étudiées par les membres du Conseil intercommunal et une décision par votation aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal en fin d'année 2023 ou début 2024.

De manière extrêmement simplifiées, les 2 variantes envisagées sont :

Variante 1 Multisite : Conservation d'une organisation de l'activité scolaire sur une multitude de sites répartis sur le Territoire de la Vallée de Joux

Variante 2 : Site unique : Regroupement de l'ensemble des activités scolaires sur un site unique à la Vallée de Joux.

Le plan de développement présente ensuite les résultats d'une vaste étude sur les aspects : légaux, principe de développement des infrastructures scolaires, sportives et parascolaires ; organisation et capacité d'accueil, Etats des Bâtiments actuels et nécessité de rénovation et en finalité : une pesée d'intérêts multicritères des 2 variantes proposées.

Charges maintenant à chaque membre du Conseil intercommunal, d'échanger dans leur Conseil communal respectif et groupe auquel ils appartiennent afin de connaître la position qu'ils devront avoir pour la votation décisionnelle prévue au sein du Conseil intercommunal de l'ASIVJ.

A noter encore qu'une séance d'échanges et questions-réponses est prévue entre le CODIR et les membres du Conseil intercommunal de l'ASIVJ cet automne ; pour permettre aux Conseillers de se positionner en ayant eu pleinement connaissance de l'objet soumis en votation.

Projet « Sécurité et mobilité dans le périmètre scolaire »

L'objectif de ce projet est de permettre à nos enfants de se rendre à l'école en toute sécurité. Le projet qui a démarré en 2021 c'est poursuivi tout au long de l'année 2022 pour une mise en application pour la rentrée scolaire d'août 2022.

Le groupe de travail composé de :

Pour le CODIR de l'ASIVJ :

Sylvie Aubert Brühlmann, Raffaella Cantone-Meylan, Carole Harle-Voutaz,

Pour l'EPS :

Stephan Naddeo, Directeur EPS Vallée de Joux

Alexandre Janeiro, Doyen administratif EPS Vallée de Joux

Pour la Commune du Chenit :

Michel Vullioud, Municipal de la Commune du Chenit

Arthur Lespagnol, Ingénieur bureau BTC

Représentant du conseil intercommunal de l'ASIVJ :

Stéphane Reymond

Secrétaire :

Astrid Mignot, Secrétaire générale ASIVJ

Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises entre le 7 mars et le 5 juillet et en décembre 2022 pour faire un bilan. La commune du Chenit a mandaté le bureau CITEC pour faire un diagnostic et soumettre des propositions pour sécuriser les abords des sites de Chez-Le-Maître, du Brassus et des Cytises.

Le groupe de travail a discuté des variantes proposées sur tous les sites scolaires et en particulier les trois sites étudiés avec CITEC. Les variantes choisies ont été discutées avec l'AVJ pour vérifier que les nouveaux aménagements pourraient être utilisés par les bus (grands et petits). Des travaux importants ont été entrepris par la Commune du Chenit pour aménager en conséquence les sites de l'Essor-Cytise, de Chez-Le-Maître et du Brassus dès le début des vacances scolaires estivales. La sécurisation des abords du site de l'Orient est englobée dans le projet de réfection routière du Village de l'Orient. Pour

les sites de l'EPS des Bioux et du Lieu, il n'y a pas de problèmes majeurs nécessitant une intervention externe pour le moment. Les municipalités ont été informées et consultées sur les réflexions menées.

Un accent particulier a été mis sur la communication des nouvelles règles d'accès à l'école pour chaque site scolaire. Le groupe de travail s'est appuyé sur les compétences de l'entreprise « Plates-bandes » basée à Lausanne. La brochure « Et hop, à l'école ! Les bons réflexes sur le chemin » a été distribuée à tous les enfants qui fréquentent les établissements scolaires de la Vallée de Joux ainsi qu'aux parents avant la rentrée scolaire d'août 2022. Le financement de la brochure a été assuré par les fonds de réserve.

L'accueil des améliorations apportées pour la sécurité des enfants n'a pas toujours été bien compris et accueilli par les adultes. Globalement, après quelques mois d'utilisation, la situation se stabilise. L'engagement par la Commune du Chenit d'un ASP (agent de sécurité publique) depuis le 1er décembre va certainement dissuader les récalcitrants à venir en voiture aux abords des écoles.

Affichages numériques frontaux

L'installation des nouveaux ANF (affichages numériques frontaux) se poursuit selon le programme présenté en 2021.

Suite à une augmentation importante de nouveaux élèves du cycle 2 niveau 7P, une classe supplémentaire a dû être ouverte. Cette nouvelle classe a été équipée d'un affichage numérique frontal (ANF). Le nombre de classes passe à 17 (16 prévus initialement + 1 classe supplémentaire). Malgré une situation économique tendue nous avons obtenu de la part de notre fournisseur pour cet équipement supplémentaire le prix proposé en 2020 de CHF 4'307.00.

Répartition des équipements pour 2022 par collège :

- Le Brassus, collège Neuf : 2 classes
- Les Bioux : 2 classes
- Chez-le-Maître : 8 classes + 1 suite ouverture d'une salle de cours = total 9 classes
- Les Cytises : 4 classes

La troisième et dernière phase de ce projet se présente comme suit :

- 2023 : solde des 9 classes
- Chez-le-Maître : 9 classes

Le coût total pour l'installation des 17 classes en 2022 se monte à CHF 71'819.00 (hors TVA) selon la répartition suivante :

Cycle primaire : CHF 33'056.00

- 7 installations à CHF 4'307.00
- 1 installation à CHF 2'907.00 (sans support mural)

Cycle secondaire : CHF 38'763.00

- 9 installations à CHF 4'307.-

Accueil parascolaire UAPE/APEMS/APMI

Une année de changement pour l'unité d'accueil de la Vallée de Joux, puisqu'il a été décidé de déplacer la structure UAPE « Le Chat Botté » située sur le site de Chez-Le-Maître au Brassus et de permettre aux enfants de rejoindre leurs camarades aux Flocons D'or dans le bâtiment de la Cantonnette.

Ce déplacement a été proposé afin de pouvoir offrir un endroit mieux adapté aux besoins des enfants en particulier concernant l'accès aux espaces extérieurs, et répondre aux besoins de locaux à Chez-Le-Maître. Après un préavis, des réunions, des mois de travaux et un déménagement tous gérés par la Commune du Chenit, l'ouverture de la nouvelle structure a pu se faire en août 2022. Après quelques mois d'utilisation, nous pouvons assurer que les enfants sont très heureux, tout comme le personnel AJOVAL. Les transformations du bâtiment ont aussi permis d'augmenter la capacité d'accueil et d'offrir la prestation du matin avec une ouverture de la structure dès 06h30 du matin. Les enfants sont accueillis jusqu'à 18h30.

La fréquentation :

- 97 enfants fréquentent la structure tout au long de la semaine
- Dès 06h30 du matin, la fréquentation moyenne est de 10 enfants
- Pour le repas de midi, la fréquentation moyenne est de 50 enfants
- À partir de 16h00, la fréquentation moyenne est de 47 enfants

Les jours de la semaine les plus sollicités sont les mardis et les jeudis avec plus de 60 enfants pour le repas de midi et 55 pour l'accueil dès 16h00.

La convention pour la confection des repas par le Restaurant Scolaire de l'ASIVJ a été reconduite Les repas sont nouvellement livrés en liaison froide. Le nombre des repas commandés pour la période janvier-décembre 2022 est le suivant :

- 7901 repas pour les enfants contre 6055 en 2021
- 1313 repas pour les adultes contre 974 en 2021

Pour une question d'équipement en véhicule, l'AVJ ne pouvait plus assurer la livraison des repas depuis le Restaurant Scolaire située à Chez-le-Maître vers la Cantonnette. Au vu de cette situation nous avons décidé en commun accord de mettre un terme à notre relation. Depuis la rentrée scolaire d'août, la livraison des repas est assurée par l'entreprise Dougoud du lundi au vendredi.

Restaurant scolaire

Depuis la rentrée scolaire d'août, les repas du Restaurant Scolaire sont confectionnés par notre nouveau Chef Jean Tripet. Il a commencé son activité à 80% dès le 15 août 2022. Nous avons assuré la rentrée scolaire avec l'excellente collaboration et le soutien de Sabine Tissot. Les repas ont repris des couleurs, des goûts savoureux et les enfants sont ravis.

Sabine Tissot est retournée sur les bancs d'école en octobre et novembre. Elle a brillamment réussi les examens et obtenu sa licence de cafetière restauratrice. Afin de soutenir notre chef dans ses tâches quotidiennes, Lou Simond a effectué un stage comme commis de cuisine du 14 au 30 novembre. Anouchka Reymond a, quant à elle, repris la gestion des récréations les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cette organisation nous a permis de gérer dans les meilleures conditions l'absence de Sabine Tissot.

Depuis le mois de décembre, nous avons un stagiaire Gabriel Palaj pour une durée de 3 mois. Le stage se déroule sous la responsabilité de Jean Tripet.

La production annuelle de la cuisine est la suivante :

- 3807 repas servis pour les élèves de l'EPSVJ (2021 : 3414)
- 150 repas servis pour le personnel de l'EPSVJ (2021 : 115)
- 7901 repas servis pour les enfants de l'UAPE (2021 : 6050)
- 1313 repas servis pour le personnel encadrant de l'UAPE (2021 : 974)
- Les ventes de la production pour les récréations s'élèvent quant à elle à CHF 26'103,75 (2021 : CHF 27'183.05)

Accueil des élèves 7-8P et 9-11S à midi

L'année 2022 a débuté avec un allègement des normes COVID-19.. La fréquentation moyenne par jour entre janvier et juin était de 26 enfants, elle est passée à une moyenne de 43 enfants entre août et décembre.

Suite au déménagement de la structure de l'UAPE le Chat Botté au Brassus, nous avons déménagé le café éphémère du préau couvert à l'ancien espace de l'UAPE. Cet espace a été aménagé avec des tables, des chaises, 2 baby-foot, des jeux de sociétés et depuis décembre de 6 poufs. L'endroit est apprécié des enfants.

Cet espace est partagé avec l'EPS qui y a installé sa nouvelle salle de musique. La cohabitation est excellente.

Au mois de juin et septembre deux collaboratrices ont demandé d'être libérées de leur fonction en qualité d'accueillante. La reconstruction d'une équipe de 4 accueillantes a demandé beaucoup d'effort et de temps. Afin de pallier au manque de personnel et de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, la secrétaire générale a effectué un remplacement de 3 mois à hauteur de 2 à 4 fois par semaine. L'engagement d'Anouchka Reymond les mardis et jeudis, d'Isabelle Maurric les lundis et mardis et de Juliette Lamercy les lundis ont permis de retrouver un équilibre. L'équipe des accueillantes est maintenant composée de 5 collaboratrices réparties sur les 4 jours de la semaine. La secrétaire générale est toujours à la recherche d'une personne pour assurer les jeudis et les vendredis.

Devoirs Accompagnés

Les devoirs accompagnés sont organisés de la manière suivante :

- Pour les élèves 4P à 6P sur le site des Cytises.
 - La prestation est proposée le lundi, mardi et jeudi.
 - La durée est de 45 minutes.
 - Le départ d'une titulaire au mois de juin et une forte augmentation des inscriptions nous ont obligé à réorganiser notre structure et réévaluer le but de notre mission., l'équipe des animatrices a été renforcée par l'engagement d'une personne

supplémentaire depuis le mois de novembre. L'équipe est composée actuellement de 4 animatrices.

- Pour les élèves 7P et 8P sur le site de Chez-le-Maître.
 - La prestation est proposée le lundi, mardi et jeudi.
 - La durée est de 45 minutes.
 - Suite au départ de la titulaire dans le courant du mois de septembre et dans l'attente de retrouver du personnel qualifié, la prestation a été assurée par la secrétaire générale. C'est avec plaisir que nous avons accueilli une nouvelle animatrice dès le 1^{er} novembre les lundis et mardis. Suite à une forte augmentation des inscriptions, l'équipe des animatrices a été renforcée par l'engagement d'une animatrice supplémentaire depuis le 1^{er} décembre, ceci afin d'assurer la prestation dans sa totalité.

La fréquentation depuis la rentrée scolaire 2022-2023 est la suivante :

- 26 élèves sur le site des Cytises (2021 – 24)
- 16 élèves sur le site de Chez-le-Maître (2021 – 14)

Médiathèque de la Vallée de Joux *Éléments-clés transmis par Léa Cloux*

Usagers (données stables)

- 700 utilisateurs actifs, ayant emprunté au moins 1 document dans l'année écoulée
- 140 nouvelles inscriptions toutes catégories confondues
- 111 renouvellements des abonnements payants

Prêt et fréquentation (en baisse par rapport à 2021)

- Fréquentation horaires publics : 4'136 visiteurs
- Total des prêts : 26'756 prêts

Collections

- 978 nouvelles acquisitions

Ecole

- 119 animations pédagogiques (199 périodes) pour les classes 1 à 11 Harmos
- 7 rencontres du club de lecture 9-11 Harmos
- Exposition Catherine Louis

Manifestions publiques

- Exposition Fake news
- 9 rencontres Né pour lire
- BiblioWeekend – Décrocher la lune
- Journée de la lecture à voix haute
- Biblio'lac : 2 sorties au bord du lac en juillet
- Spectacle Sorcières et sortilèges
- Brico'conte

- Nuit du conte - Métamorphoses

Commentaire

Début d'année 2022 avec un manque de personnel → obligation de fermeture partielle sur les horaires publics en janvier-février, ce qui peut expliquer la baisse de fréquentation et du nombre de prêt par rapport à 2021.

Retour à la normale avec l'engagement d'une stagiaire entre février et juillet, puis deux nouveaux AID dès août.

Patrouilleurs

Vingt patrouilleurs et patrouilleuses adultes sont actifs sur les passages piétons des sites scolaires de la Vallée de Joux (Le Lieu, L'Orient, Les Bioux, Les Cytises et Le Brassus). Après avoir participé à la formation du BPA (bureau de la prévention des accidents), trois nouvelles patrouilleuses adultes ont rejoint l'équipe du site des Cytises/Essor.

Pour le site des Cytises :

- Depuis la rentrée scolaire d'août il a été décidé pour des raisons sécuritaires de ne plus confier cette tâche aux enfants.
- Suite aux nouveaux aménagements les arrêts de bus suivants ont été supprimés
 - Derrière le collège des Cytises
 - Rue GH Piguet
- Le regroupement des arrêts des bus sur le parking de l'Essor nous a demandé de mettre en place une surveillance. Cette nouvelle prestation est assurée par les patrouilleuses.
- Le passage de l'Essor a été renforcé. Deux patrouilleuses assurent les passages.
- Le passage des Tours/Cytises est assuré par une patrouilleuse.

Pour le Site du Brassus :

- En plus des patrouilleurs adultes, six enfants patrouilleurs assurent les passages de 13h15 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis sous la surveillance de Mireille Rochat enseignante au Brassus.

Nous avons rééquipé les 20 patrouilleurs et patrouilleuses avec des nouveaux gilets et des nouvelles vestes de pluie.

Plusieurs annonces sont parues dans la FAVJ. Nous sommes constamment à la recherche de nouveaux patrouilleurs et patrouilleuses pour tous les sites de la Vallée de Joux. Nous avons déjà reçu la démission d'une personne pour le mois de juin 2023 aux Bioux. Le renforcement des équipes du Lieu et des Bioux est maintenant urgent si nous ne voulons pas supprimer cette prestation dans le futur.

Arrivé aux termes de l'évocation des faits marquants de l'activité de l'ASIVJ, de sa secrétaire et du CODIR, j'espère que vous percevrez un peu plus ce qu'est l'ASIVJ et tout ce qu'elle a

comme activité.

Je tiens à remercier, l'aide apportée par Mme.Mignot et à l'équipe du CODIR pour la rédaction de ces lignes en grande partie reprisent du rapport de gestion fait pour les comptes 2022.

Je reste à disposition pour toute question.

Didier Vaucher-de-la-Croix

Président de l'ASIVJ et membre du Conseil communal du Chenit.



1



CODIR (Exécutif), 3 membres

- Lionel BARUCHET, Président
- Jean-Fred CAPT, membre (depuis le 1er janvier 2023)
- Claude PIAZZINI, membre

2



Conseil Intercommunal (législatif)

- 17 membres permanents

- Barka Mangin Rahma
- Rochat Eric
- Piguet Christophe
- Dennler Fritz
- Rochat Danick
- Reymond Stéphane
- Vullioud Michel (délégué de la Municipalité)

- 6 Suppléants

- Reymond Françoise
- Piguet Isabelle (déléguée de la Municipalité)

3



Intervenants

- Rogenmoser Loïc → fontainier
- Chenaux Yves → boursier
- Darbellay Irène → secrétaires
- Golay Coralie

4



Séances Intercommunales

- 27 septembre 2022

- ➔ Budget 2023 (1'655'200.-)
- ➔ Modification de l'annexe au règlement intercommunal de la distribution de l'eau

5



Séances Intercommunales

- 28 mars 2023

- ➔ Comptes 2022 (1'801'496.-)
- ➔ Changement conduite eau potable JIC

6



Séances Intercommunales

- 26 septembre 2023



budget 2024 : 1'850'700.- équilibré

7



What else ?

- Quelques chiffres de l'année 2022



106 km de conduites, 6 captages, 9 réservoirs et 2220 raccordements



926'261 m³ d'eau pompée (952'446 m³ en 2021)



30 fuites d'eau



55 prélèvements effectués

8

Simple question

«Pour un équilibre entre développement économique et qualité du cadre de vie»

Conseil communal du Chenit, le 02 octobre 2023.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le dossier concernant le plan directeur régional des zones d'activités de la Vallée de Joux (PDRZA) était en consultation publique du 20 mai au 19 juin 2023. Parmi les stratégies de développement, j'ai constaté que l'objectif est d'atteindre un taux de 1,3 emplois/habitant⁽¹⁾, et que les zones d'activités stratégiques seront densifiées⁽²⁾.

Avec les 11'620 emplois attendus en 2040, pour garder ce taux à 1,3, il faudrait 9'000 habitants à la Vallée, soit près de 2'000 de plus qu'en 2022 – le recensement de cette année-là indiquant un total de 7'056 habitants⁽³⁾; que faire pour attirer autant de nouveaux habitants, et où vont-ils loger ? Quant aux zones d'activités stratégiques, elles se situent en grande partie en plein milieu des villages, principalement au Brassus et au Sentier. Par exemple, les Ordonns Sud au Brassus, et le pôle d'importance stratégiques du Trési, chemin des Amoureux, au Sentier⁽⁴⁾. Il est évident que cette densification aura des conséquences non négligeables sur la qualité du cadre de vie des riverains, tant par le flux du trafic routier des pendulaires, que par la présence d'énormes bâtiments industriels à proximité de quartiers résidentiels.

En tenant compte de cette réalité, je ne peux m'empêcher de me soucier du bien être de nos concitoyennes et concitoyens. Dès lors, je souhaiterais connaître les intentions de la Municipalité en ce qui concerne les conséquences, pour la population locale, de la densification, de l'évolution démographique, et de l'augmentation du trafic routier.

En effet, face aux défis qui nous attendent, nous sommes appelés à trouver des solutions concrètes qui conviennent aux mieux aux besoins en croissance de l'industrie, et aux habitants désireux de vivre dans un cadre de vie agréable.

À cette effet, j'ai le plaisir de poser à la Municipalité les questions suivantes, et la remercie d'avance pour ses réponses :

1. Combien existe-t-il encore de terrains à bâtir à La Vallée pour les logements ? Cette disponibilité sera-t-elle suffisante pour loger près de 2'000 habitants supplémentaires? Les infrastructures publiques (écoles, hôpital), et nos ressources naturelles, telles que l'eau potable, seront-elles suffisantes au vu de cette croissance démographique?
2. Quel est le calendrier communal concernant la mise en place des mesures proposées par l'étude de mobilité régionale présentée en 2022⁽⁵⁾, et quels sont les leviers prévus pour vérifier l'efficacité de ces dernières?
3. Quel sera l'impact du PACom, du règlement communal de construction et du PDRZA sur la qualité de vie des habitants de notre commune, et sur les valeurs foncières ? Une étude est-elle prévue ?

Merci Monsieur le président.

Fábia Christina Meylan

⁽¹⁾ PDRZA, page 14, III.1. Croissance prévisible des emplois.

⁽²⁾ PDRZA, page 18, III.3. Optimisation de l'utilisation des parcelles en zones d'activités.

⁽³⁾ Feuille d'Avis de la Vallée de Joux, article du 13 janvier 2023, «Recensement 2022 : La Vallée passe la barre des 7'000 habitants.»

⁽⁴⁾ PDRZA, page 19, III.5. Création et conversion de nouvelles zones d'activités.

⁽⁵⁾ Vallée de Joux – Étude de mobilité, page 16 à 22, chapitre 4.

En annexe :

1. Plan directeur régional des zones d'activités de la Vallée de Joux.
2. Vallée de Joux – Étude de mobilité.